

# AVIS DE PROMULGATION

## RÈGLEMENT NUMÉRO 429-2011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE:-

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2011 a adopté le règlement numéro 429-2011 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 21-96 ET SES AMENDEMENTS (DÉVELOPPEMENT SECTEUR RUE BEAUSOLEIL)** ».

Le règlement numéro 429-2011 est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire suite à la délivrance des certificats de conformité par la MRC de Portneuf le 28 novembre 2011.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE ONZE.**

\_\_\_\_\_  
JOCELYNE LALIBERTÉ,  
GREFFIÈRE

**Résumé de l'avis:**

**Promulgation :** *Consiste à l'étape finale d'adoption d'un règlement et définit l'entrée en vigueur du règlement 429-2011 : la modification au règlement de lotissement est donc appliquée et le projet prend force.*

**But du règlement :** *« Secteur rue Beausoleil »*  
*- Modifier l'article 5.4 concernant la dimension des îlots afin de permettre des îlots d'un minimum de 160 mètres de longueur en zone Ra.86*  
*- Modifier le tableau 6.5 afin de permettre une profondeur minimale des lots pour l'usage habitation unifamiliale isolée de 24 mètres en zone Ra.86*  
*- Modifier l'article 6.5.1 d) afin de permettre des lots d'une superficie maximale de 1400 mètres carrés en zone Ra.86 et Rc.6*

**Date de prise d'effet :** *Le jour de sa publication, soit le mercredi 14 décembre 2011.*